



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 64779

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des éleveurs bovins et plus particulièrement ceux de la Manche à la suite de la décision du Gouvernement de maintenir la mesure d'abattage systématique de l'ensemble du troupeau dès lors qu'une bête malade de l'ESB a été diagnostiquée. Cette décision a été prise contrairement à l'avis de l'AFSSA, du 25 juin 2001, qui préconisait une transition par étapes vers un abattage sélectif des troupeaux et ne tient pas compte des conclusions de la commission d'enquête parlementaire sur le recours aux farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage, la lutte contre l'ESB et les enseignements de la crise en termes de pratiques agricoles et de santé publique, demandant aux pouvoirs publics de reconsidérer la mesure d'abattage total. Cette décision plonge, une nouvelle fois, les exploitants agricoles dans une grande détresse psychologique et financière. Il lui demande donc de lui préciser les motifs de la décision du maintien de l'abattage total et dans quel délai il envisage de reconsidérer sa position sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64779

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4330